



Direction Technique

FICHE DE POSTE

RESPONSABLE DES CONSTRUCTIONS NEUVES ET DES ETUDES TRANSVERSES

Le Responsable des constructions neuves et des études transverses est chargé, selon les orientations prises par la Gouvernance, de l'élaboration et de la conduite des programmes de renouvellement des moyens de sauvetage de la SNSM ainsi que de l'instruction des dossiers techniques transverses de la Direction Technique de la SNSM (DT). Il effectue également une veille attentive dans les domaines technologiques et réglementaires, en lien avec la flotte et en prenant en compte la démarche environnementale.

1- Type de Contrat :

Contrat de travail à durée indéterminée.

2- Localisation :

Poste basé à Saint-Malo (35), au sein du Pôle Soutien de la Flotte (PSF) de la SNSM.
Déplacements fréquents.

3- Objectifs principaux du poste :

Constructions neuves :

Elaboration des cahiers des charges : En lien avec les cabinets d'architectes navals et fort des retours d'expériences des équipages et de la flotte en service, le Responsable des construction neuve élabore les cahiers des charges des futurs navires de sauvetage. Une fois approuvés, ayant une parfaite connaissance de la réglementation applicable et des évolutions proposées par la gouvernance de la SNSM, il les tient à jour et en garantit la conformité réglementaire. Le cas échéant, il sait s'appuyer sur des sachants internes et/ou externes.

- Gestion des appels d'offres : Le Responsable des constructions neuves initie et conduit les appels d'offres pour la réalisation des futurs navires. Il propose à la DT une analyse et une restitution synthétique des offres et chiffrages reçus, tout en se conformant aux prévisions budgétaires et au plan d'investissement validés par la Gouvernance de la SNSM.
- Cadre contractuel : Il contribue activement à la rédaction des contrats de maîtrise d'œuvre avec l'appui du service juridique de la SNSM et, le cas échéant, d'experts dédiés, et les propose à la validation de la DT. Une fois le cadre contractuel défini, le Responsable des constructions neuves notifie la commande, la pilote (suivi, avenants...) et veille à sa stricte application.
- Supervision de la bonne exécution du contrat : Le Responsable des constructions neuves s'assure de la bonne exécution du contrat (délais, planning industriel, coûts/budgets, suivi d'affaire financier...), de la parfaite réalisation des navires selon les plans de l'architecte, le cahier des charges (performances et fonctionnalités attendues) et les réglementations applicables, mais aussi sur le respect de la qualité des

prestations, l'application des règles de l'art. Ses visites régulières sur les sites de construction et ses comptes-rendus étayés et documentés sont transmis à la DT, pour étude et classement dans le dossier navire.

- Contrôle des essais : Le Responsable des constructions neuves pilote ses dossiers jusqu'à la recette et le transfert complet de propriété entre le Maître d'œuvre et la SNSM, incluant toutes les phases en amont avec le suivi des essais industriels et la définition et la réalisation des essais constructeurs, à quai comme à la mer permettant d'affirmer/infirmier la conformité du moyen, puis transmet les éléments au soutien technique opérationnel de la flotte, qui prend le relais pour assurer le suivi du navire tout au long de son exploitation.

Des ajustements organisationnels sont possibles selon la charge de travail et l'articulation industrielle retenue ; sera à discuter avec la DT.

Veille :

Le Responsable des constructions neuves et des études transverses effectue une veille attentive dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Construction navale : connaître les acteurs de la construction navale en capacité de répondre aux besoins de la SNSM pour le renouvellement de sa flotte, et ce en lien avec le Chef du département du soutien technique opérationnel de la flotte.
- Règlementations : suivre et connaître les réglementations en vigueur, applicables et à venir aux navires de la SNSM. Participer le cas échéant aux évolutions réglementaires et être force de proposition auprès des Administrations et assimilés (Ex : sociétés de classification), avec le concours du Responsable de la conformité réglementaire et de la sécurité des navires de la SNSM.
- Technologie : être attentif aux nouvelles technologies pouvant intéresser la SNSM, dans tous les secteurs : nouveaux navires, mécaniques, propulsions décarbonées, matériaux, électronique, y/c en architecture navale (Ex : ergonomie des moyens, techniques de sauvetage etc...) ; à partager au sein de la DT, si nécessaire par le biais de groupes de travail (GT) « ad-hoc », pour présentations, essais éventuels, et échanges avec les professionnels du domaine considéré.
- Environnementale : dans le cadre de la feuille de route environnementale de la SNSM, veiller et proposer des solutions participant aux réductions des émissions voulues par l'association. Proposer d'éventuelles modifications techniques et réglementaires (Ex : matériaux de construction, propulsion bas carbone...).

Etudes transverses :

Le Responsable des constructions neuves et des études transverses instruit, analyse puis apporte une expertise technico-règlementaire dans un ou des domaines transverses au sein de la DT, en lien avec le Chef du département du soutien technique opérationnel de la flotte et/ou le Responsable du Pôle de Soutien de la Flotte ; à titre d'exemple :

- Maintien en condition opérationnel de la flotte ;
- Evolutions, modifications, montées de versions à implémenter suivant les retours d'expériences techniques et opérationnels des unités livrées ou en service ;
- Etudes des différents programmes de refontes et d'arrêts techniques planifiés.

Ces dossiers seront synthétisés, présentés à la DT, incluant si besoin des solutions techniques et financières « prêtes à l'emploi » pour les équipes de soutiens techniques, les équipages et les sous-traitants.

Ces domaines transverses peuvent faire appel à des compétences externes (architectes navals, chantiers navals, experts, fournisseurs...).

La partage d'expériences, les solutions adaptées à la mission et au bénévolat et les bonnes pratiques sont majeurs dans cette fonction.

4- Position dans l'organigramme :

N+1 : Directeur Technique Adjoint (DTA).

N+2 : Directeur Technique (DT).

5- Interactions :

- Direction technique.
- Autres services de la SNSM.
- Délégations départementales, stations et CFI.
- Fournisseurs externes et sous-traitants.
- Autorités éventuellement, et en lien avec le domaine considéré (DGAMPA, Douane, ANFR, sociétés de classification, organismes de certification, etc).
- Autres sociétés de sauvetage et acteurs du secteur maritime.

6- Formation, savoir-être & savoir-faire :

Formation :

- Niveau Bac + 5 ou équivalent (ingénierie, architecture navale ou domaine technique associé)

Compétences techniques (savoir-faire) :

- Forte compétence en architecture navale et en construction neuve.
- Connaissances solides en structure, mécanique, électricité, électronique et systèmes embarqués.
- Expérience confirmée dans la gestion de projet dimensionnant, de conception, de réparation de navire et solide expérience dans les domaines techniques du Maintien en Condition Opérationnel (MCO).
- Aisance dans l'emploi et l'utilisation d'outils informatiques et de CAO (Ex : Rhinoceros 3D).
- Bonne connaissance de la réglementation maritime.
- Maîtrise de l'anglais, en particulier technique.
- Expérience de navigant appréciée, titulaire du permis bateau et du CRR.

Qualités personnelles (savoir-être) :

- Grande rigueur et sens de l'organisation.
- Excellentes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.
- Capacité d'écoute et aisance relationnelle.
- Contribution active aux réflexions internes, et respect des décisions.
- Esprit d'équipe, d'entraide et de service affirmé.
- Capacité d'adaptation, notamment dans un univers associatif bénévole.

7- Personne à contacter :

Madame Sarah Perrodin

Responsable des ressources humaines

sarah.perrodin@snsm.org

01 56 02 64 34